

République Française**Ville de Draguignan****N° 2021-055**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**RÉGIE MUNICIPALE DES PARKINGS DRACÉNOIS EXERCICE 2021 : DÉCISION
MODIFICATIVE N° 1**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 25 mars 2021

L'An deux mille vingt et un, le 25 mars à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, JEAN-YVES FORT, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à MICHEL PONTE, CHRISTINE NICCOLETTI à LISA CHAUVIN, BRIGITTE DUBOIS à DANIELLE ADOUX COPIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL à CHRISTINE PRÉMOSELLI, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW, RENÉ DIES à JEAN-DANIEL SANTONI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : LAURELINE AUBOURG BASTIANI

Publié le : 30 MARS 2021

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Après le vote du budget de l'exercice 2021 de la Régie Municipale des Parkings Dracénois (budget primitif) par délibération du Conseil Municipal n° 2020-193 en date du 17 décembre 2020, il convient à présent, compte tenu des derniers éléments d'exécution budgétaire, d'adopter la décision modificative n° 1 qui prévoit l'ajustement des crédits nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il est également rappelé que le vote du compte administratif et l'affectation du résultat de l'exercice 2020, au cours de la présente séance, imposent de reprendre ce même résultat dans ladite décision modificative.

Cette décision modificative, jointe en annexe, obéit au principe d'équilibre et peut se résumer comme suit :

Dépenses et recettes d'Exploitation :	659 782,38 €
Dépenses et recettes d'Investissement :	337 426,47 €

- Section d'Exploitation :

Les recettes, d'un montant de 659 782,38 €, sont issues de l'affectation du résultat de l'exercice 2020

Les dépenses, quant à elles, proviennent du virement à la section d'investissement (659 782,38 €).

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 659 782,38 €.

- Section d'Investissement :

Les recettes proviennent :

- de l'excédent d'investissement 2020 reporté (550 944,09 €)
- du virement de la section d'exploitation (659 782,38 €)
- de la diminution du montant prévu au chapitre 16 de recours à l'emprunt (-873 300,00 €).

Les dépenses correspondent :

- aux reports de l'exercice 2020 (74 176,63 €)
- à un virement de crédit (80 000€) du chapitre 21 vers le chapitre 23 pour le coût des avances liées aux marchés de travaux à imputer dorénavant au compte 238
- à un ajustement du compte 2135 de travaux sur les parkings souterrains (263 249,84€)

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 337 426,47 €.

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le 31 mars 2021

Bercy
Levallois

ID : 083-218300507-20210330-2021055-BF

Pour information, le Conseil d'Exploitation de ladite régie, réuni en date du 23 mars 2021, a émis un avis favorable sur la décision modificative n°1.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Pour 31 voix Pour ;

Par 6 Non Votants : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH

À L'UNANIMITÉ

- adopte, par chapitre, la décision modificative n° 1 de la régie Municipale des Parkings Dracénois de l'exercice 2021, jointe en annexe.

Fait à Draguignan, le 25 mars 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIÓ

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération